



**COLLECTIF DE L'EAU – USAGERS  
D'AVIGNON**  
**7, impasse des fleurs – 84000 –  
AVIGNON**

[collectif.eau@gmail.com](mailto:collectif.eau@gmail.com)

Avignon le 12 juillet 2015

A M. le Président du Grand Avignon  
A Mr le Vice-Président, R. Trucco  
320 chemin des Meinajaries  
84091 – AVIGNON Cedex 9

Objet : coupures d'eau

M. le Président, M. le Vice-Président,

**Nous attirons votre attention sur de nouveaux cas de coupures d'eau pour impayés, dans la résidence principale.**

**Vendredi 12 juin :**

Nous apprenons que malgré la loi Brottes - confirmée par le conseil constitutionnel-interdisant les coupures d'eau dans l'habitation principale, une famille (Mme [REDACTED] avec un enfant en bas âge) est privée d'eau depuis 2 jours par Véolia qui a procédé à l'enlèvement du compteur sans se préoccuper des conséquences pour la famille branchée sur ce compteur. Pour un impayé de 400€ environ, Veolia exige le paiement immédiat et total et nie l'illégalité de la coupure. Il faudra que plusieurs personnes demeurent plus d'une heure dans les bureaux en présence de la Presse, pour que l'eau lui soit rétablie. Quelques jours après, elle obtient un échéancier de la dette.

**Vendredi 3 juillet :**

Le 29 juin, Véolia/SAE contourne la loi et procède à une diminution de pression (lentillage) qui aboutit à un goutte à goutte au 3ème étage (il faut la journée pour remplir une cuvette d'eau), qui par ailleurs exclut toute possibilité de douche, de lavage en machine, avec risque de détérioration d'appareils tels que chauffe eau etc ; c'est ainsi que Mme [REDACTED] qui vit seule à la Cité Louis Gros, a pour seuls revenus une pension d'invalidité, se voit confrontée à cette mésaventure depuis le 29 juin pour 200€ environ d'impayé ; elle nous signale son cas (ainsi que celui de son voisin puis d'une autre personne rencontrée dans les locaux de Véolia le matin du 3 juillet)

après tous les refus qu'elle a essayés:

- de la police qui refuse sa plainte
- de Véolia qui exige paiement immédiat des 200€, ne veut pas d'étalement et y ajoute des frais ouverture / fermeture quand ils prétendent maintenant ne pas avoir FERME
- de la Mairie qui l'a éconduit (demandez par écrit un RDV avec Mme le Maire)

Nous intervenons à sa demande le 3 juillet,

Nous obtenons enfin que l'eau lui soit rendue ce même jour, avec un échéancier de sa dette.

- Nous condamnons l'attitude ILLEGALE de la Société Avignonnaise des Eaux qui s'aventure à opérer des coupures d'Eau officiellement interdites depuis 2014 dans les résidences principales par la loi Brottes et de plus maintenant procède à une réduction par le procédé du lentillage, qui n'a aucun fondement légal.
- La loi elle-même du 15 avril 2013, article L115-3, au 3ème paragraphe, spécifie bien que la société ne peut procéder à la résiliation du contrat (enlever le compteur)
- Ces personnes ont des difficultés financières qui s'accumulent (le CCAS n'accorde son aide qu'avec parcimonie, une fois par an, une petite somme pour une seule facture eau, gaz ou électricité).
- Nous rappelons que maintenant plusieurs condamnations par les tribunaux existent dont le Ti de Soissons, à Amiens, etc,....
- En pleine CANICULE, avec la Préfecture qui recommande « hydratez-vous », la torture au goutte à goutte est systématique sur de nombreuses personnes comme nous l'avons constaté le 3 juillet.
- Véolia/SAE nous a fait comprendre que vous aviez donné un accord verbal à de telles pratiques . Vous voudrez bien nous rassurer à ce sujet. Car nous ne pouvons pas croire que vous autorisez le délégataire :
  - soit à la coupure interdite en résidence principale
  - soit au lentillage qui n'a pas d'existence légale.

En dépit de la loi qui consacre la notion de « droit à l'eau », nous continuons de constater que Veolia met les bouchées doubles pour rattraper les freins que lui a mis la loi Brottes. Cette société applique sa propre législation. Avec la pauvreté qui augmente, pensez-vous agir pour empêcher ces sociétés qui ont le monopole, de dicter leurs propres lois ?

Recevez, Monsieur le Président et Mr le Vice-Président, nos salutations distinguées.

Collectif de l'Eau - Usagers d'Avignon  
Marcelle Landau

Copie à Mr Le Préfet.